

AR Prefecture

063-216300384-20231207-202312157-DE
 Reçu le 20/12/2023
 Publié le 20/12/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 7 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le conseil municipal de la commune de Besse et Saint-Anastaise, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel GAY, maire.

Présents : Nicole BARBAT, Sophie BRIONNET, Cindy CHADES, Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Martine MAGE, Pierre MARLET, Marc MESTAS, Éric MINET, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Bérenger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT, François VERNY (pouvoir à Sylvie ROCHE).

Absentes : Marie-Hélène GÉRÉMY, Annick HERMOUËT.

Elus en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Secrétaire de séance : Marc MESTAS

2023-12-157 TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Le Maire rappelle que ce conseil a délibéré pour la dernière fois sur les prix de location des salles municipales en 2020. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs à compter de 2024.

SALLE	Prestation	Particulier- Résident de Besse	Association / club /structure domiciliés à Besse	Institutionnels	Particuliers extérieurs	Association ou structure extérieurs	Clubs sportifs extérieurs	Professionnels
Salle des Fêtes	Location	Gratuit	Gratuit	Gratuit		150 €	150 €	
	Ménage	80 €	80 €			80 €	80 €	
Salle polyvalente	Location		Gratuit	Gratuit		150 €	Gratuit	
	Ménage		120 €			150 €	120 €	
Salle de cinéma - Besse	Location		Gratuit	Gratuit				
Salle de cinéma - Super-Besse	Location		Gratuit	Gratuit		100 € / ½ jour 200 € / jour	Gratuit	100 € / ½ jour 200 € / jour
Salle d'animation- Super-Besse	Location	Gratuit	Gratuit	Gratuit	100 € / ½ jour 200 € / jour	100 € / ½ jour 200 € / jour	Gratuit	100 € / ½ jour 200 € / jour
Salles de réunion - Groupe scolaire			Gratuit			30 € / ½ jour 50 € / jour		
Prêt de matériel (tables et chaises)	Gratuit Avec mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur pour le transport. Installation et désinstallation par le bénéficiaire.					Forfait : 50 €. Avec mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur pour le transport. Installation et désinstallation par le bénéficiaire.		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

► **D'APPROUVER** les tarifs de location des salles municipales, tels que détaillés ci-dessus.

LE MAIRE certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et transmission aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,
 les jour, mois et an que susdit.
 Pour copie conforme,



Le maire,
 Lionel GAY